



PROCES VERBAL DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2019 A 20 H 30

L'an deux mil dix-neuf le dix-sept mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saulges, légalement convoqués le 11 mai 2019, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du CGCT, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme LEPAGE Jacqueline, maire.

Etaient présents : Mme LEPAGE Jacqueline, maire, Mr TROU Robert, Mr GRIVEAU Jean-Pierre, adjoints, Mr LAMBOURD Claude, Mr JULIEN Vincent, Mr VASSEUR Olivier, Mme HUAULT Diana.

Absents excusés : Mr TRANSON Nicolas, Mr POSSEME Christian.

Absente : Mme BOUEME BONBON Karine.

Mr TRANSON Nicolas a été désigné secrétaire de séance.

Voici l'ordre du jour :

- . Approbation du dernier procès-verbal,
- . Avis sur le projet du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
- . Appel à projet du Conseil Départemental vers les communes, pour la mise à disposition de véhicules électriques,
- . Tarifs du gîte du Val d'Erve au 1^{er} janvier 2020,
- . Tenue du bureau de vote pour les élections Européennes du 26 mai 2019,
- . Questions et informations diverses.

Après lecture le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé.

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Madame le Maire expose au conseil les éléments suivants :

Le PLUi des Coëvrans a été prescrit par le conseil communautaire le 14 décembre 2015. Dès juin 2016, le travail d'élaboration de ce document d'urbanisme a été engagé.

Le 24 mars 2017, les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ont été débattues en conseil communautaire, après que les conseils municipaux du territoire aient été invités à le faire.

Par la suite, le travail d'écriture du règlement, d'élaboration des plans de zonage et des orientations d'aménagement et de programmation s'est engagé. Lors de sa séance du 7 mars 2019, le conseil communautaire des Coëvrons a arrêté le projet du PLUi.

Dès lors, il appartient au conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet dans un délai de 3 mois.

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le projet de PLUi des Coëvrons tel qu'il a été arrêté en conseil communautaire le 7 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au projet de PLUi des Coëvrons :

EMET les observations et souhaits suivants :

- La suppression de l'emplacement réservé n° 2 ;
- La mise en zone UB des parcelles section F n° 499 et 501, nouvellement acquises par la commune pour y faire un aménagement et dont les extraits du plan cadastral sont joints à la présente délibération ;
- La création d'un emplacement réservé sur les parcelles section F n° 24, 470 et 472, afin d'y créer un sentier pédestre reliant le gîte du Val d'Erve à l'aire de loisirs de St Céneré et vice versa ;
- La création d'un emplacement réservé sur les parcelles section D n° 41, 40, 39, 260 et 22 le long de la rivière l'Erve, pour officialiser et ainsi pérenniser le sentier pédestre reliant le camping de Saulges au site des Grottes et du musée de préhistoire ;
- La création d'un emplacement réservé sur les parcelles, section D n° 115, 110 et soit 108 ou 121, pour rejoindre le chemin au sud de Montguyon, et permettre l'accès des véhicules lourds (limiter à 3 T 500 au niveau des petits ponts du moulin de Montguyon).

<p align="center">APPEL A PROJET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL VERS LES COMMUNES, POUR LA MISE A DISPOSITION DE VEHICULES ELECTRIQUES</p>

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental fait un appel à projet aux collectivités désireuses d'acquérir à titre gracieux un véhicule électrique en vue d'aider les personnes en situation de précarité (volet social), et d'apporter une solution environnementale, substituant le thermique à l'électrique.

Les dossiers sont à déposer jusqu'au 28 juin 2019 auprès du conseil départemental.

Le Conseil Municipal considère que le projet est à approfondir et à réfléchir sur le qui, quoi, quand, où... voir avec l'assurance, ou garer le véhicule, qui gère et comment ?

REVISION DES TARIFS DU GITE DU VAL D'ERVE AU 1^{ER} JANVIER 2020

Le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs de location du gîte «le Val d'Erve », et les vote comme suit à compter du 1^{er} janvier 2020 (tarifs uniques avec ou sans chauffage) :

		HABITANTS SAULGES		HORS COMMUNE	
		WE	NUIT	WE	NUIT
SALLE			60 € (réunion)		60 € (réunion)
SALLE + cuisine		385,00 € (2 jours) forfait	165,00 € (1 jour) forfait	495,00 € (2 jours) forfait	220,00 € (1 jour) forfait
SALLE + cuisine	+ DORTOIRS DU BAS (10 lits)	550,00 € (2 jours, 1 nuit) forfait	170,00 € la nuit forfait	550,00 € (2 jours, 1 nuit) forfait	170,00 € la nuit forfait
SALLE + cuisine	+ DORTOIRS DU HAUT (18 lits)	605,00 € (2 jours, 1 nuit) forfait	275,00 € la nuit forfait	605,00 € (2 jours, 1 nuit) forfait	275,00 € la nuit forfait
SALLE + cuisine	+ LES 28 LITS	720,00 € (2 jours, 1 nuit) forfait	395,00 € la nuit forfait	720,00 € (2 jours, 1 nuit) forfait	395,00 € la nuit forfait
SALLE + cuisine	+ LES 28 LITS	995,00 € (3 jours, 2 nuits) forfait		995,00 € (3 jours, 2 nuits) forfait	
St Sylvestre	Gîte complet (31 et 1 ^{er})	825,00 €		825,00 €	

2

Il décide de conserver le tarif « spécial » pour l'accueil des groupes de jeunes (scolaires, centres de loisirs, groupes sportifs, intercommunaux...) uniquement en semaine (du lundi au vendredi) ou semaine et week-end accolés, comme suit :

FORFAIT	tarif pour 1 nuit	tarif pour 2 nuits	tarif pour 3 nuits	tarif pour 4 nuits
Gîte 10 lits	75,00 €	150,00 €	225,00 €	300,00 €
Gîte 18 lits	125,00 €	250,00 €	375,00 €	500,00 €
Gîte 28 lits	200,00 €	400,00 €	600,00 €	800,00 €

Il décide d'un supplément « clé prise la veille » pour préparer la salle et déposer des denrées en cuisine, pour un montant de 55,00 €.

Il décide également d'un supplément pour le ménage de 120,00 € pour la salle et la cuisine et de 240,00 € pour l'ensemble du gîte, ainsi que d'une location vaisselle forfaitaire de 30,00 €/location.

Le Conseil Municipal maintient le versement d'un acompte de 30 % du prix du séjour, à la conclusion du contrat et le versement d'une caution de 1 000,00 € à l'état des lieux d'entrée, pour couvrir les éventuels dégâts.

La Commune ayant acquis un vidéoprojecteur, le conseil municipal décide de le proposer à la location pour les locataires du gîte du Val d'Erve au prix de 30,00 €/location, avec une caution de 500,00 €.

TENUE DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES DU 26 MAI 2019

Mme le Maire propose 4 créneaux horaires pour la tenue du bureau de vote qui sera ouvert de 8 h à 18 h le dimanche 26 mai. Elle précise qu'il y a nécessité d'avoir au moins un conseiller municipal pour chaque créneau.

DELIBERATIONS DU 17 MAI 2019 PRISE n° 2019-16 ET 2019-17

REFERENCE	OBJET
DELIB-19-16	AVIS SUR LE PROJET DE PLUi
DELIB-19-17	REVISION DES TARIFS DU GITE DU VAL D'ERVE AU 1 ^{ER} JANVIER 2019

NOM	Prénom	Qualité	Signature
LEPAGE	Jacqueline	Maire	
TROU	Robert	1 ^{er} adjoint	
TRANSON	Nicolas	2 ^{ème} adjoint	absent
GRIVEAU	Jean-Pierre	3 ^{ème} adjoint	
LAMBOURD	Claude	Conseiller municipal	
JULIEN	Vincent	Conseiller municipal	
POSSEME	Christian	Conseiller municipal	absent
VASSEUR	Olivier	Conseiller municipal	
BOUEME	Karine	Conseillère municipale	absente
HUAULT	Diana	Conseillère municipale	